

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

**D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1022

présenté par  
Mme Garrido

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 139, insérer l'alinéa suivant :

« Une réflexion sera engagée sur la limitation de la durée maximale des vacances des policiers de la sécurité publique qui passerait de 12 à 8 heures. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député·es du groupe parlementaire LFI-NUPES alertent sur les conditions de travail de nos fonctionnaires de police, notamment des "nuiteux" qui nous ont alerté en audition. Il s'agirait donc simplement d'engager une réflexion sur la limitation de la durée maximale des vacances des policiers de la sécurité publique qui passerait de 12 à 8h. L'épuisement des agents de police est forcément source de mal être au travail, et il s'agit sans doute d'une des premières conditions matérielles à revoir, avant de s'atteler aux exosquelettes et autres gadgets technologiques détaillés dans ce rapport annexé.